

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Compte rendu du 27 avril 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Nathalie LIGERON, Michel BOUILLET, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Thierry THENOZ (donne pouvoir à A. NICOLIER), Hervé CAVILLON (donne pouvoir à J. SALLET), Christophe RIGOLLET (donne pouvoir à N. LIGERON), Valérie GUYON

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide le compte rendu du 23 mars 2015.

1. Centre multi accueil : création de poste pour besoins occasionnels

Le Président explique que l'agent en situation de handicap au centre multi-accueil a commencé son poste adapté depuis le 3 avril dernier. Dans l'attente de son retour effectif, un véhicule ordinaire 9 places a été loué d'avril à juin pour assurer les transports induits par le projet passerelle. Cet agent ne pouvant pas conduire le véhicule non adapté à son handicap, il est nécessaire de recruter un agent pour besoins occasionnels du 28 avril au 30 juin pour une durée hebdomadaire de 8H.

L'an prochain, si le conseil départemental l'autorise, cet agent pourra conduire le véhicule adapté.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve la création d'un poste pour besoins occasionnels d'agent social, d'une durée hebdomadaire de 8 heures du 28 avril au 30 juin.

2. Centre multi accueil : lancement consultation véhicule adapté de 9 places

Le Président expose que si le conseil départemental approuve l'organisation du projet passerelle incluant la conduite du véhicule 9 places par un agent de situation handicap, il conviendra de lancer la consultation pour l'acquisition de ce dernier. Le véhicule devra comprendre une boîte de vitesse automatique, un marchepied et un cale-pied.

Le Président rappelle que cette acquisition est subventionnée par la CAF et l'AGFIPH.

Monsieur Faussurier demande si le véhicule pourra être conduit par une personne valide.

Monsieur Brunet explique que oui car il ne s'agit que d'ajouter des accessoires de type cale-pied.

Monsieur Chevalier demande s'il ne serait pas préférable de trouver un autre poste à cet agent et d'acheter un véhicule normal ? Monsieur Brunet explique que des adaptations au sein du CMA ont déjà été faites afin de lui permettre de travailler auprès des enfants mais que cela ne représente pas la totalité de son temps de travail. Il est donc préférable de lui proposer cette mission de « chauffeur du projet passerelle », dans l'hypothèse où le conseil départemental accepte.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à lancer la consultation pour l'acquisition d'un véhicule adapté de 9 places.

3. Centre multi-accueil : convention éducation nationale

Le Président rappelle que le conseil communautaire l'a autorisé à organiser l'extension du projet passerelle à toutes les écoles maternelles du territoire. Le projet débutera le 28 avril. Il convient désormais de signer une convention de partenariat avec l'éducation nationale. Le président présente cette convention. (sous annexe 1)

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'éducation nationale.

4. Convention de développement culturel avec la DRAC

Le Président présente les avancées du comité de pilotage sur la convention de développement culturel avec la DRAC. A ce jour deux projets sont particulièrement bien avancés:

- ⇒ Un projet animé par l'Ecole de musique (sous annexe 2) : l'auteur-compositeur-interprète PETREK, connu et reconnu par la DRAC pourrait avoir sa résidence d'artiste au collège et écrire, composer des chansons avec les élèves du collège, des écoles primaires, de la chorale, des harmonies du canton et de l'école de musique. Un spectacle clôturerait cette aventure qui durerait une année scolaire de septembre 2015 à juin 2016.
- ⇒ Un projet animé par le collège (sous annexe 3) : il s'agit d'un projet autour des arts plastiques et notamment du design.

Le Président explique qu'un comité de pilotage qui se réunira le 12 mai prochain validera sans doute ces deux projets. Le plan de financement et des détails complémentaires seront alors exposés aux élus lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Riondy demande s'il s'agit bien d'une subvention DRAC de 30 000€/an sur 3 ans, soit 90 000€. Le Président confirme.

5. Vente d'un terrain (ex. jardin de Mme Berthet)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle de 1 538m² cadastrée C998, située à l'arrière de l'ancienne Beurrerie le long de la route de Bourg. Il présente la demande d'acquisition de ce terrain par la SCI « Moana » (Monsieur Griffon Franck) pour le compte d'une entreprise de réparation et revente de véhicules d'occasion principalement à destination des professionnels.

Le service France Domaine a évalué le bien, le 27 avril 2015, à 10€/m².

Monsieur Nicolier demande à Michel Brunet, Maire de Saint Trivier de Courtes, ce qu'il pense du projet d'installation de cette entreprise car cette activité pourrait occasionner des nuisances visuelles (stockage de véhicules en attente de vente). Monsieur Brunet répète que la priorité, c'est l'emploi. La question de l'intégration paysagère sera étudiée lors du dépôt du permis de construire, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Nicolier fait remarquer que ce terrain pourrait aussi un jour intéresser des boulangers industriels qui recherchent de plus en plus de sites à proximité des ronds-points. Monsieur Brunet préfère en effet qu'une entreprise comme celle de Monsieur Griffon s'installe plutôt qu'un boulanger industriel.

Monsieur Pallegoix demande pourquoi le preneur recherche de la visibilité pour son établissement si sa clientèle est uniquement constituée de professionnels ? Monsieur Brunet explique qu'à terme il proposera peut être de la vente aux particuliers.

Monsieur Lemaire demande pourquoi la ZA des Reisses ne lui a pas convenu. Monsieur Brunet précise que le preneur souhaitait être sur l'axe Bourg/Chalon mais qu'il lui a bien proposé un terrain sur la ZA des Reisses.

Monsieur Brocot demande si le flux de camions sera important. Monsieur Brunet précise qu'il s'agit que de 2 voitures par semaine.

Monsieur Nicolier demande en quelle zone est classé le terrain au PLU de la commune. Monsieur Brunet précise qu'il s'agit d'une zone Ui à vocation commerciale.

Monsieur Nicolier demande ce que pensent les élus de Saint Trivier de ce projet. Madame Bonnard répond que « sans économie, la commune va mourir ».

Monsieur Pallegoix demande si le projet ne représente pas un problème esthétique. Monsieur Brunet répond que l'ABF donnera son avis au moment du permis.

⇒ Après avoir ouï le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la vente de la parcelle cadastrée C998, d'une surface de 1 538m², située à route de Bourg à Saint Trivier de Courtes au prix de 10€HT/m², soit pour un montant total de 15 380 €HT, au profit de la SCI « Moana » de M. Franck GRIFFON.

6. Vestiaires multisports : lancement de la consultation Maîtrise d'œuvre

Le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé le projet de construction de vestiaires à l'Espace Multisports.

Il s'agit de construire un bâtiment type modulaire ou similaire, d'environ 100m² comprenant un vestiaire filles, un vestiaire garçons, des WC accessibles au public extérieur ainsi qu'un local d'arbitre et un local de rangement pour le matériel.

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à lancer la consultation de Maîtrise d'œuvre pour les vestiaires de l'espace multisports.

7. Décision Modificative n°1 : Budget Général

Le Président expose que, dans le cadre des travaux de la 5^{ème} cave, un contrat d'assurance dommage ouvrage a été signé. Il convient donc de voter des crédits budgétaires comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :

Art. 616 - Assurance	+ 5 800,00 €
Art. 022 - Dépenses imprévues	- 5 800,00 €

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve la DM n°1.

8. Avis sur le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain

Fin 2012, le département de l'Ain a lancé la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Après plusieurs années de concertation, la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan a approuvé le projet le 19 décembre 2014.

En application de l'article R541-20 du Code de l'environnement, la communauté de communes doit donner son avis sur ce projet de plan et sur son évaluation environnementale.

Le dossier complet d'environ 400 pages est disponible à la communauté de communes (consultation sur place).

⇒ Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, approuve le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Ain

9. Groupe de travail Piscine : élaboration du cahier des charges pour la consultation d'un cabinet d'étude spécialisé

Le Président propose l'élargissement du groupe de travail pour l'élaboration du cahier des charges pour la consultation d'un cabinet d'étude spécialisé qui sera proposé lors d'un prochain conseil communautaire. Les élus, à l'unanimité des présents, proposent que la commission « sport, loisirs et communication » prennent en charge la rédaction et le suivi de cette étude vu que la piscine est inscrite dans les « équipements sportifs d'intérêt communautaire » des statuts de la Communauté de communes. Messieurs Olivier Brocot et Aimé Nicolier qui ne font pas partie de cette commission la rejoignent néanmoins le temps de cette étude.

L'objectif de cette étude est de présenter aux élus des scénarii différents pour l'avenir de la piscine : la fermeture définitive par la Communauté de communes, des travaux d'investissement pour un fonctionnement différent ou un projet en lien avec les gérants du camping de Mépillat.

Questions diverses :

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes à Centre Ain Initiatives, les élus désignent deux représentants (1 titulaire + 1 suppléant) de la Communauté de communes : Michel Lemaire et Nathalie Ligeron.

Lecture du courrier de M. BOISDANGHIEN et Courrier de M. MOREIRA : Le premier quittera son cabinet à la date du 1^{er} septembre ; il sera remplacé par Monsieur Moreira souhaitant un local plus grand que son cabinet actuel. La chargée de mission développement économique est d'ores et déjà en contact avec un repreneur éventuel pour le cabinet de Monsieur Moreira. Monsieur Brunet se félicite du dynamisme du bâtiment paramédical et informe qu'une deuxième orthophoniste s'est installée en sous-location avec Madame Donguy.

Courrier de l'Association des Eleveurs Abatteurs en Circuits-Courts : demande prise de participation au capital social de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) à hauteur de 6000 €. Monsieur Brunet met en garde les élus contre la participation d'une collectivité locale au capital d'une entreprise, même si elle a le statut de SCIC ; en outre l'abattoir va être construit à Ceyzériat et non sur notre territoire. Aimé Nicolier fait remarquer que certains éleveurs du canton qui produisent en petites quantités ont du mal à faire abattre leur production à l'abattoir de Bourg en Bresse et qu'ils ont donc besoin d'un abattoir adapté à leur production. Un autre élu s'interroge sur les difficultés économiques rencontrées en ce moment par les abattoirs. Les élus décident donc d'interroger un cabinet juridique sur les risques d'une participation de la communauté de communes à cette SCIC. Les statuts et autres documents officiels seront demandés à l'Association des Eleveurs Abatteurs en Circuits-Courts.

Modification de la représentation de la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège. En effet madame Valérie Guyon siège désormais comme conseillère départementale et madame Catherine Clermidy est déjà membre du CA en tant que personnalité qualifiée.

Les élus désignent donc à l'unanimité des présents : Isabelle Prost, titulaire et Olivier Brocot, suppléant.

Visite de l'abattoir RONSARD BRESSE, le 2 juin à partir de 8H15 : inscription de 12 personnes maximum.